



QUE FAIRE APRES LA GRELE ?

Bulletin technique

aude.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

VIOLENTS ORAGES ACCOMPAGNES DE GRELE DU 19 MAI 2025

De violents orages accompagnés de grêle ont touché notre Département durant la soirée du 19 Mai 2025 impactant les vignobles du Razès et du Limouxin.

Le recensement des dégâts est en cours, mais voici une première liste des communes concernées par cet épisode de grêle :

- Alaigne, Donazac, Gaja et Villedieu, Loupia, Pauligne (tout ou partie de ces communes sont impactées à + de 70 %).
- Ajac, Bellegarde du Razès, Escueillens et St Just de Bélengard, Lauraguel, Malras, Pomy, Routier et Villelongue d'Aude, Belvèze du Razès, Mazerolle du Razès, Hounoux, la Bezole (tout ou partie de ces communes présentent des dégâts de l'ordre de 30 à 70 %).
- Digne d'Amont et Digne d'Aval et Limoux (dégâts entre 20 et 40 %).
- St Martin de Villeregran et Malviès (dégâts entre 10 et 30 %).

Attention :

Cette liste sera amenée à évoluer dans les jours à venir car les recensements sont toujours en cours.



Avant toute intervention, pensez à contacter votre assureur afin de déclarer votre sinistre et faire contacter les dégâts sur le terrain

Il est également important de noter que certaines parcelles visuellement "moins impactées" pour l'instant, pourraient tout de même subir des pertes significatives de récolte car nous approchons du stade Floraison et les impacts de grêle sur les grappes risquent d'engendrer de la coulure...

PROTECTION SANITAIRE

D'un point de vue sanitaire, **une protection mildiou rigoureuse doit être maintenue pour les parcelles ayant encore un feuillage fonctionnel.**

- Pour les parcelles totalement défoliées par les grêlons, il va falloir attendre la repousse de nouvelles feuilles (entre-cœurs) avant d'assurer la protection mildiou.

L'important est de protéger au maximum la partie végétative afin qu'elle soit fonctionnelle le plus rapidement possible pour la photosynthèse ce qui permettra au maximum d'entre-cœurs de se développer et de se substituer au feuillage détruit.

L'impact des grêlons provoque des mortalités d'une partie des tissus verts et les plaies sont potentiellement des voies de pénétration pour divers champignons pathogènes donc une pulvérisation à base de cuivre permettra de protéger préventivement des contaminations du mildiou et des différentes contaminations cryptogamiques (Eutypiose, Esca,...).

- Dans les situations où une partie du feuillage est encore actif et où il reste des grappes, l'association du cuivre avec des produits systémiques voire pénétrants (si la protection était en fin de rémanence lors de l'épisode) est pertinente.

Il est également important de noter que certaines parcelles visuellement "moins impactées" pour l'instant, pourraient tout de même subir des pertes significatives de récolte car nous approchons du stade Floraison et les impacts de grêle sur les grappes risquent d'engendrer des phénomènes de coulure et millerandage (problèmes de fécondation).

INTERVENTION CONCERNANT LA TAILLE



Avant toute intervention, attendre le passage votre assureur

La taille en vert n'est pas recommandée sur les vignes en production : cela favoriserait surtout le départ de gourmands et retarderait le démarrage de la végétation.

Cas des jeunes plantations :

- **Plantiers en 1^{ère} feuille :**

Ne rien faire, les jeunes plants vont repartir dans les prochains jours.

- **Vignes en 2^{ème} feuille (deux options possibles):**

Rabattre maintenant à quelques cm pour stimuler les bourgeons de la base et disposer de bois de taille indemnes. Laisser en l'état et au moment de la taille si la pousse est trop abîmée, rabattre à deux yeux.

- **Vignes en 3^{ème} feuille :**

Si l'aiguillon avait déjà été sélectionné et que celui-ci est trop abîmé (nombreux impacts de grêle), le rabattre à deux, trois ou quatre œil.

Si celui-ci est peu abîmé, ne rien faire.

- **Vignes en 4^{ème} feuille (aiguillon lignifié, tronc formé) :**

Si celui-ci est vraiment trop impacté avec d'importantes plaies, il est préférable de la rabattre en dessous des plaies afin de reformer un tronc et assurer une bonne circulation de la sève tout au long de la vie du cep.

Dans tous les cas, veiller à maintenir un bon état sanitaire de la végétation par la suite.

Vous pouvez contacter vos Conseillers de secteur pour plus d'informations (**Cf. carte**)



QUE FAIRE APRES LA GRELE ?

Bulletin technique

Rédacteurs

Elodie Vergnettes, cheffe d'équipe viticulture

Olivier Féraud, Chargé de mission agronomie-sol-fertilité

Photos CAII

Contact

Chambre d'Agriculture de l'Aude Pôle Productions durables et agro écologie

helene.sompayrac@aude.chambagri.fr

04 68 11 79 61

